

Paris, le 10 juillet 2003

COMMUNIQUE DE PRESSE DE JEAN-PIERRE BLAZY

*Député-Maire de Gonesse (95)
Président de l'association « Ville et Aéroport »*

**LE RAPPORT DE LA MISSION PARLEMENTAIRE
SUR LE 3^{ème} AEROPORT : UN MAUVAIS COUP PORTE AU
TRANSPORT AERIEN ET AUX RIVERAINS
DES GRANDS AEROPORTS**

La Commission des Affaires Economiques, de l'Environnement et du Territoire a examiné hier le rapport d'information parlementaire sur « l'avenir du transport aérien et la politique aéroportuaire » qui sera rendu public ces prochains jours.

Sans avoir une connaissance approfondie du rapport, je reconnais le travail sérieux mené par la mission mais pour un résultat plus que médiocre. Le constat d'une situation catastrophique en Ile-de-France est justifié mais les réponses apportées pour y remédier sont inadaptées.

Le rapport conclut à la non opportunité du 3^{ème} aéroport jugé trop cher et pour lequel le site reste introuvable hors Ile-de-France. En conséquence à travers 21 propositions les parlementaires proposent des solutions faussement alternatives comme le redéploiement du trafic sur les principaux aéroports régionaux ou un contrat Etat-Région-Riverains en Ile-de-France.

Actuellement, on enregistre un peu plus de 700 000 mouvements annuels sur Roissy CDG et Orly. Croire que l'on pourra limiter la croissance des mouvements dans les vingt années qui viennent alors que l'on reconnaît que le nombre de passagers va doubler n'apparaît pas aujourd'hui crédible. Il ne suffit pas d'afficher un volontarisme en trompe l'œil pour en fait proposer la solution du laisser-aller laisser-faire sur Roissy CDG.

Ce rapport est à l'évidence une addition d'a priori qui contredisent toutes les analyses effectuées dans la dernière période. Malgré le sérieux du travail accompli par la mission, il y avait une commande impérative exprimée par les élus et les riverains face à l'invalidation rapide du site de Chaulnes décidé sous le précédent gouvernement : le 3^{ème} aéroport. La mission a préféré répondre à la commande du gouvernement : justifier l'abandon de Chaulnes en concluant à l'inopportunité du 3^{ème} aéroport dans le grand Bassin Parisien.

Alors que le Président de la République propose de faire du développement durable un principe constitutionnel, il est fortement regrettable que l'on refuse de réfléchir à sa mise en œuvre dans le domaine du transport aérien. Nous proposer de maintenir pour les vingt prochaines années la situation actuelle est proprement inacceptable. On prépare pour les populations riveraines en Ile-de-France et en Province, sans leur dire, des nuisances supplémentaires.

Dans les semaines et les mois à venir, les riverains et les élus concernés à Paris comme en Province auront l'occasion de réagir aux décisions à venir du gouvernement suite à la publication du rapport.

*Contacts: Jean-Baptiste PREVOST – 06. 76. 81. 78. 02
Julien DELANNAY – 06. 15. 05. 26. 89*